

tout en teneur protéique, ont également participé à dégrader l'état sanitaire des cheptels et ce au-delà des effets de la FCO ou MHE).

Cependant l'impact de la FCO et de la MHE sur la mortalité bovine a fait l'objet d'une étude (voir sources en fin d'article) sur la pé-

riode août à octobre 2023 dans les premiers départements touchés par ces maladies, à savoir l'Aveyron et le Cantal pour la nouvelle souche de FCO sérotype 8 et les Pyrénées Atlantiques et les Hautes Pyrénées pour la MHE.

Les résultats montrent les surmor-

talités suivantes dans les premiers départements touchés par la nouvelle souche de FCO sérotype 8 comparativement à la moyenne des 3 années précédentes (tableau 1)

Les résultats de surmortalités dans les premiers départements touchés par la MHE comparativement à la moyenne des 3 années précédentes sont les suivants (tableau 2)

La prévention

Compte tenu du fort impact du nouveau variant de sérotype 8 de la FCO, la vaccination du cheptel de souche est fortement recommandée. Contrairement aux animaux destinés à l'export pour lesquels la vaccination FCO doit obligatoirement être réalisée par un vétérinaire, la vaccination du cheptel de souche peut, elle, être réalisée par l'éleveur lui-même.

Les vaccins disponibles en France et dont l'efficacité contre la nouvelle souche de FCO sérotype 8 a été prouvée par l'ANSES sont les suivants :

- BTv Pur sérotypes 4 et 8 du laboratoire Boehringer : utilisable chez

les bovins et les ovins (2 injections de primovaccination) ;

- Bluevac sérotype 8 du laboratoire CZV : utilisable chez les bovins et les ovins (2 injections de primovaccination) ;

- Syvazul sérotypes 4 et 8 du laboratoire Syva : utilisable chez les ovins uniquement (une seule injection). Les animaux peuvent être vaccinés à partir de 2-3 mois suivant le vaccin.

En rappel annuel, une seule injection apporte une couverture immédiate. La période de vaccination la plus propice doit être définie avec le vétérinaire mais il est recommandé d'éviter les périodes de mise à la reproduction et si possible le dernier tiers de gestation. La vaccination des mâles reproducteurs est particulièrement importante afin de préserver au maximum la bonne reproduction du cheptel.

Il est à noter que pour être pleinement efficace, cette vaccination doit être effectuée sur des animaux en bon état et dont l'alimentation ne présente pas de carence ou de déséquilibre majeur. La

bonne complémentation en minéraux / oligo éléments et si besoin en protéines et donc indispensable pour une bonne réponse immunitaire à la vaccination.

Aucun vaccin n'est aujourd'hui disponible pour protéger les animaux vis-à-vis de la MHE. La bonne alimentation et complémentation du troupeau en minéraux et oligo éléments est donc le principal moyen de lutte contre cette maladie : le bon fonctionnement du système immunitaire doit être favorisé au maximum ! Les retours d'expérience des départements des Pyrénées Atlantiques et des Hautes Pyrénées, qui ont connu une circulation importante de MHE, montrent que les cheptels avec une ration équilibrée et une complémentation adaptée ont mieux résisté au passage de cette maladie.

Clément Galzin
GDS Corrèze

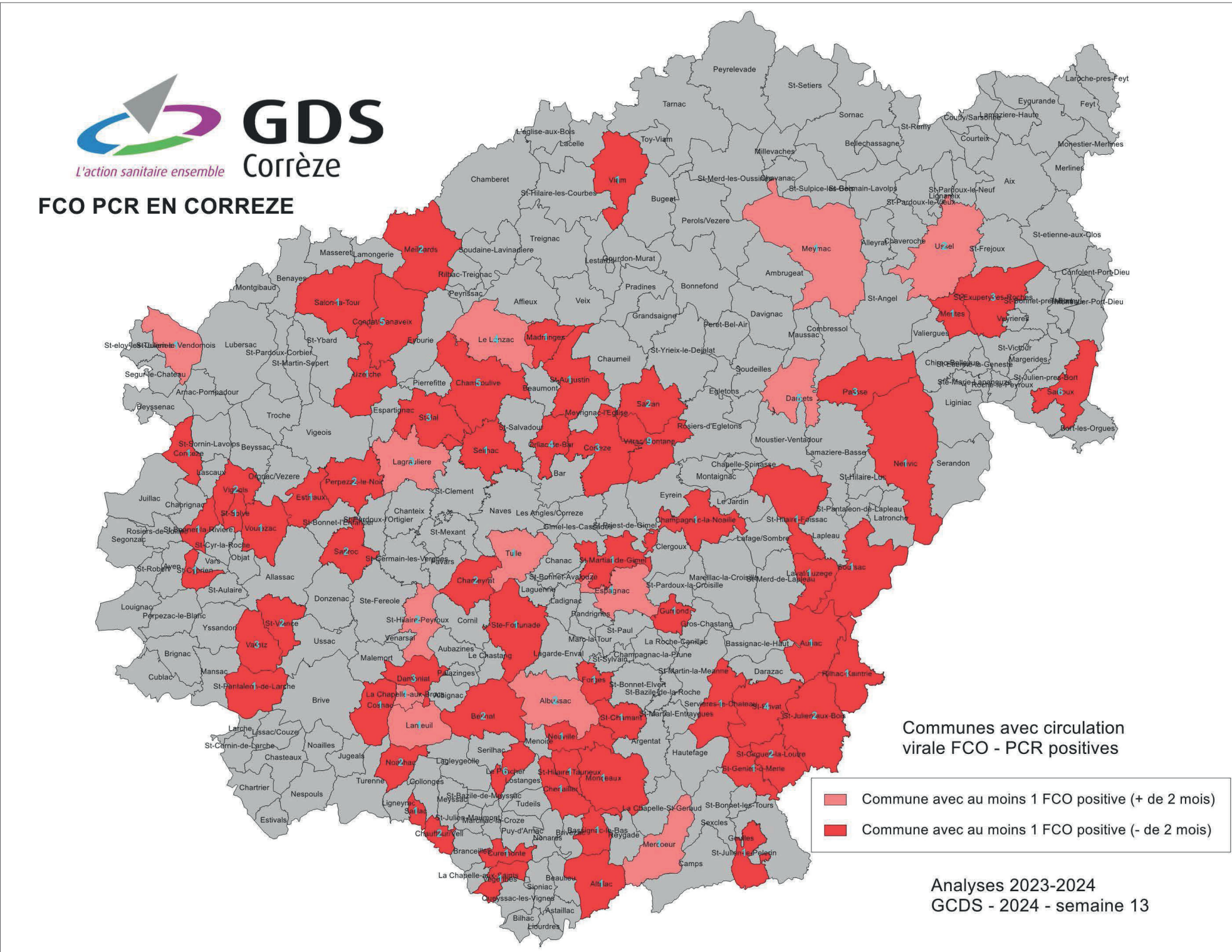
Sources : Descriptif de la mortalité bovine en France continentale et dans les départements 12, 15, 64 et 65 en août, septembre et octobre 2023 - Omar-bovins-Plateforme
ESA / GDS France / DV C. ROY

En bref

Aides d'État

Vers une prolongation limitée du cadre temporaire de crise pour l'agriculture

La Commission européenne a annoncé le 12 avril avoir transmis aux États membres, pour consultation, une proposition de prolongation limitée du cadre temporaire de crise et de transition pour les aides d'État dans le secteur agricole primaire. Celle-ci concernera la section qui permet actuellement aux États membres d'accorder des montants d'aide limités jusqu'au 30 juin. Cette annonce résulte à la fois des conclusions adoptées par les chefs d'État et de gouvernement de l'UE à l'issue du Sommet européen des 21 et 22 mars – dans lesquelles ceux-ci demandaient cette prolongation –, mais également d'une enquête de la Commission européenne du 27 mars, dans laquelle les États membres ont souligné que les perturbations du marché résultant de la guerre de la Russie contre l'Ukraine persistent et affectent en particulier le secteur agricole primaire. La Commission européenne précise qu'elle souhaite amender ce cadre dès que possible tout en tenant compte des commentaires reçus des États membres.



Virémies FCO positives sur le département de la Corrèze - 2023/2024